



Séance du 2 février 2021

L'an deux mil vingt et un le deux février à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos en mairie sous la présidence de Madame Martine TYSSANDIER, Maire, suite à la convocation adressée le 27/01/2021

Etaient Présents : Martine TYSSANDIER, J, Noël BOIVIN, Isabelle FROSIO, Hervé VIALLE, Marc VANDAME, Morgane DUPOUX, Julien MARTIN, Laurent FERRERI, Emma RAGO, Didier DOUSSON.

Absents excusés représentés :

Jean-Henri PALLANCHE donne pouvoir à Martine TYSSANDIER

Catherine RANCE donne pouvoir à Martine TYSSANDIER

Karine COMBIER donne pouvoir à Morgane DUPOUX

Emmanuelle POIX donne pouvoir à Marc VANDAME

Secrétaire de séance : Emma RAGO

La séance est ouverte pour délibérer des affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1. Renouvellement convention Pôle Santé Centre de Gestion
2. SUEZ /Renouvellement contrat de prestations de service station d'épuration
3. Rémunération heures complémentaire ATSEM et adjoints d'animation
4. Projets Conseil Municipal des Enfants
5. Questions diverses

1. Renouvellement Convention Pôle Santé Centre de Gestion

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-31 en date du 30 juin 2020 portant mise en œuvre de la mission relative à la santé et à la sécurité du travail exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2021 l'adhésion de la commune à l'ensemble des missions relatives à la santé et à la sécurité du travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, option 1, soit une participation de 102,00 € par agent**
- **Autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de gestion du Puy-de-Dôme,**
- **Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.**

2. Renouvellement Convention de prestation de service Station d'épuration / Société SUEZ

Le contrat de prestation de services relatif à la station d'épuration établi entre la commune de Saint-Sandoux et la Société SUEZ EAU France en date du 17 mars 2016 arrive à échéance au 16/03/2021.

Il conviendrait de renouveler cette prestation de service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide de renouveler à compter du 17 mars 2021 la convention relative au contrat de prestation de services pour l'exploitation de la station d'épuration telle qu'établie par la Société SUEZ EAU FRANCE, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois pour une durée identique.**
- **Autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec la Société SUEZ EAU France.**
- **Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus, soit une rémunération forfaitaire semestrielle fixée à 9 561,00 € H.T..**

3. Rémunération heures complémentaires ATSEM et adjoints d'animation

Les heures complémentaires pour les agents annualisés du service Animation et ATSEM seront récupérées en fin d'année. Pour les contrats CDD, une mention sera faite sur les contrats de travail en ce sens que l'agent peut être susceptible d'effectuer des heures supplémentaires.

4. Conseil Municipal des Enfants :

Isabelle FROSIO présente les projets retenus par les enfants,

Le conseil municipal décide de retenir les projets suivants :

- Installation d'une rampe au parc de jeux
- Réfection du terrain de bi-cross et aménagement avec tables de pique-nique et bancs.

Le conseil décide d'attribuer au conseil municipal des enfants une enveloppe budgétaire de 3 000,00 €. Cette somme sera inscrite au budget primitif Commune 2021

Des devis seront demandés et les enfants participeront activement à la création de ces projets.

5. Questions diverses :

➤ Antenne FREE :

Mme le Maire informe le conseil que le représentant de FREE n'a pas donné suite à la demande de présentation aux élus, en précisant son indisponibilité pour la séance du conseil de ce soir, mais sans proposer d'autre date possible. Un débat s'instaure, il est proposé de recontacter ORANGE.

➤ Intervention de Marc VANDAME

Un composter partagé test pourrait être installé place de la Bareyre pour utilisations par des foyers domiciliés en centre bourg, ainsi qu'un bac pour le broyat. Le conseil valide cette proposition. Marc VANDAME sera le référent de ce composteur auprès du SICTOM des COUZES.

Le SICTOM DES COUZES fournit les bacs et le broyat complémentaire en cas de manque, il conviendra de définir un lieu de stockage des résidus à broyer où les particuliers pourront apporter les produits de leur taille. Une communication sera faite aux administrés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00

Le Maire

Martine TYSSANDIER

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal

Tableau des signatures :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>	<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>
Martine TYSSANDIER		Emmanuelle POIX	<i>Pouvoir à Marc VANDAME</i>
Jean-Henri PALLANCHE	Pouvoir à Martine TYSSANDIER	Karine COMBIER	Pouvoir à Morgane DUPOUX
Noël BOIVIN		Morgane DUPOUX	
Isabelle FROSIO		Catherine RANCE	Pouvoir à Martine TYSSANDIER
Hervé VIALLE		Julien MARTIN	
Marc VANDAME		Laurent FERRERI	
Emma RAGO		Didier DOUSSON	